

RCS : AUXERRE
Code greffe : 8901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AUXERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00173
Numéro SIREN : 803 006 139
Nom ou dénomination : PIZZERIA DES CORDELIERS

Ce dépôt a été enregistré le 02/02/2018 sous le numéro de dépôt 225

PIZZERIA DES CORDELIERS

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : 26 Place des Cordeliers
89000 AUXERRE
R.C.S AUXERRE 803 006 139

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15/01/2018 AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30/09/2017

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **30/09/2017** faisant ressortir un **bénéfice de 6 175 Euros**.
A ce résultat s'ajoute le report à nouveau d'un montant de **21 440 Euros**. Le résultat à affecter ressort pour un montant de **27 615 Euros**.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **27 615 Euros**, de la façon suivante :

- Au compte report à nouveau **24 615 Euros**
- A titre de distribution de dividendes aux associés pour un montant de **3 000 Euros**.

Répartis de la manière suivante :

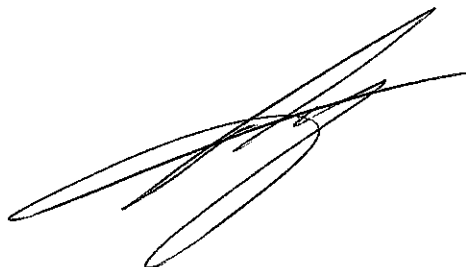
	Cat 1
Eligible abat. 40%	3 000.00
Non éligible à abat.	

L'Assemblée Générale constate que, il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes depuis la constitution de la société.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme

La gérance



PIZZERIA DES CORDELIERS

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : 26 Place des Cordeliers
89000 AUXERRE
R.C.S AUXERRE 803 006 139

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE **ORDINAIRE ANNUELLE DU 15/01/2018**

Le 15/01/2018
à dix heures,

Monsieur MUGUET Gaëtan, détenant

100 parts sociales,

Seul associé de la société **SARL PIZZERIA DES CORDELIERS**, se réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Monsieur MUGUET Gaëtan, préside la séance en qualité de Gérant associé.

Le gérant dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2017;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le gérant déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le gérant rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2017,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30/09/2017, et affectation des résultats,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Quitus à la gérance,
- Révision de la rémunération de la gérance,
- Questions diverses.

Le gérant donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Le gérant ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le gérant met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2017 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2017 lesquels font apparaître un **bénéfice de 6 175** Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **30/09/2017** faisant ressortir un **bénéfice de 6 175 Euros**. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau d'un montant de **21 440 Euros**. Le résultat à affecter ressort pour un montant de **27 615 Euros**.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **27 615 Euros**, de la façon suivante :

- Au compte report à nouveau **24 615 Euros**
- A titre de distribution de dividendes aux associés pour un montant de **3 000 Euros**.

Répartis de la manière suivante :

	Cat 1
Eligible abat. 40%	3 000.00
Non éligible à abat.	

L'Assemblée Générale constate que, il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes depuis la constitution de la société.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale ratifie la rémunération du gérant à **16 100** pour l'exercice 2016/2017, plus le remboursement de ses cotisations sociales.

L'Assemblée Générale décide de porter la rémunération du gérant à **50 000 Euros** annuel, à compter du 01/10/2017 pour l'exercice 2017/2018, plus le remboursement de ses cotisations sociales exploitant. Toutefois, cette rémunération constituant un plafond, la rémunération versée pourra être inférieure en fonction des possibilités financières de la société.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 5

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.



PIZZERIA DES CORDELIERS

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : 26 Place des Cordeliers
89000 AUXERRE

R.C.S AUXERRE 803 006 139

Rapport de gestion sur les opérations **de l'exercice clos le 30/09/2017**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30/09/2017 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

L'annexe aux comptes annuels comporte toutes explications complémentaires.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de **104 413** Euros au 30/09/2017 contre **91 347** Euros pour l'exercice précédent.

Les subventions d'exploitation reçues pour un montant de **552** Euros au 30/09/2017 contre **néant** pour l'exercice précédent.

Les autres produits pour un montant de **444** Euros au 30/09/2017 contre **1 374** Euros pour l'exercice précédent.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à **96 626** Euros au 30/09/2017 contre **82 029** Euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les achats des marchandises ressortent à **32 531** Euros au 30/09/2017 contre **29 771** Euros pour l'exercice précédent.
- La variation de stock ressort à **néant** au 30/09/2017 contre **-1160** Euros pour l'exercice précédent.
- Les autres achats et charge externes ressortent à **27 501** Euros au 30/09/2017 contre **25 373** Euros pour l'exercice précédent.
- Les impôts et taxes ressortent à **2 724** Euros au 30/09/2017 contre **1 833** Euros pour l'exercice précédent.
- Les salaires et traitements ressortent à **25 097** Euros au 30/09/2017 contre **20 204** Euros pour l'exercice précédent et les charges sociales correspondantes à **5 914** Euros au 30/09/2017 contre **3 879** Euros pour l'exercice précédent.
- Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à **2 857** Euros au 30/09/2017 contre **2 126** Euros pour l'exercice précédent.
- Les autres charges ressortent à **1** Euros au 30/09/2017 contre **2** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à **-1657** Euros au 30/09/2017 contre **-1641** Euros pour l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par un bénéfice de **6 175** Euros.



Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement exceptionnel n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous continuons notre effort afin de développer notre activité en mettant en valeur nos particularités, toutefois compte tenu du contexte économique, notre principal objectif sera de maîtriser nos charges.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Notre société ne procède pas à des travaux de recherche et de développement.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2017 ainsi que l'évolution de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

Bilan :

A l'actif:

- Les valeurs immobilisées brutes sont de **75 296** Euros, les amortissements et provisions correspondants de **6 895** Euros, soit un montant net de **68 401** Euros au 30/09/2017 contre **68 675** Euros pour l'exercice précédent.
- Le stock en-cours de production nets ressort à **2 280** Euros au 30/09/2017 contre **2 280** Euros pour l'exercice précédent.
- Les créances et disponibilités nettes sont de **16 224** Euros au 30/09/2017 contre **12 409** Euros pour l'exercice précédent.

Au passif:

- Les capitaux propres s'élèvent à **28 715** Euros au 30/09/2017 contre **22 540** Euros pour l'exercice précédent.
- Les emprunts et dettes ressortent à **58 190** Euros au 30/09/2017 contre **60 824** Euros pour l'exercice précédent.

Compte de résultat :

Les produits d'exploitation ressortent à **105 409** Euros au 30/09/2017 contre **92 722** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'établit à **8 783** Euros au 30/09/2017 contre **10 693** Euros pour l'exercice précédent.

Par ailleurs, une comparaison plus détaillée des charges figure au paragraphe "Activité de la Société".

Résultats - Affectation :

L'exercice clos le **30/09/2017** fait ressortir un **bénéfice de 6 175** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau d'un montant de **21 440** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **27 615** Euros.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- | | |
|---|---------------------|
| • Au compte Report à Nouveau | 24 615 Euros |
| • A titre de distribution de dividendes aux associés pour un montant de | 3 000 Euros. |

Répartis de la manière suivante :

	Cat 1
Eligible abat. 40%	3 000.00
Non éligible à abat.	



RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'y a jamais eu lieu de distribution de dividendes depuis la constitution de la société.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons également vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce

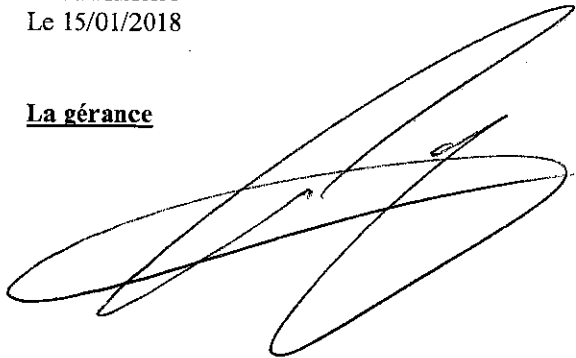
MODIFICATION DE LA REMUNERATION DU GERANT

Enfin, nous vous demanderons de vous prononcer sur la modification de la rémunération de la gérance.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.

Fait à Auxerre
Le 15/01/2018

La gérance

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke.

Direction Générale des Finances Publiques

IMPOT SUR LES SOCIETES

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01102016** et clos le **30092017** Régime simplifié d'imposition ☒ Régime réel normal ☐
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe ☐ Si PME innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI) ☐
Si vous êtes une entreprise établie en France, appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD ☐
Si une autre entreprise a été désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation :

Adresse du service ou doit être déposée cette déclaration	SIE D'AUXERRE BP 29 8 Rue des Moreaux 89000 AUXERRE	Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :
A IDENTIFICATION	SARL PIZZERIA DES CORDELIERS 26 Place des Cordeliers	
Identification du destinataire	89000 AUXERRE	
	652 325341 80300613900023	
	Insp. IFU N° dossier N° Siret	
Préciser éventuellement l'ancienne adresse en cas de changement		
		B ACTIVITE
		Activités exercées (souligner l'activité principale) : PIZZERIA
		Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux de 33,33 %		Bénéfice imposable au taux de 15% et/ou 28%	6 342	Déficit (report de la ligne XU du 2058A ou 372 du 2033B)		
2 Plus-values	Plus-values à long terme imposables au taux de 15%		Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15% (ligne 17 du tableau n° 2059 A ou 591 du 2033-C) (sous déduction du montant imposable à 15% du cadre I)				
	Plus-values à long terme imposables au taux de 19%		Autres plus-values imposables au taux de 19%		Plus-values à long terme imposables au taux de 0%		
					Plus-values exonérées art. 238 quinquies		
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2							
Entreprises nouvelles art. 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes	☐	Zones franches urbaines	☐	Pôle de compétitivité	☐
Entreprises nouvelles art. 44 septies	☐	Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	☐
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux à 15%			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐ dans le secteur du logement social, art. 244 quater X ☐							

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement	
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	
Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

CGA ☐ Visiteur conventionné ☐

Nom, adresse, téléphone, télécopie :

- Professionnel de l'expertise comptable : AUDITEF BOURGOGNE

- Conseil :

- CGA :

- N° d'agrément du CGA

54 avenue Gambetta
89300 JOIGNY

03 86 92 03 03

A AUXERRE le 06122017

Signature et qualité du déclarant

MUGUET GAETAN

GERANT

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

[illegible]

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2017)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise
et Date de clôture de l'exercice

SARL PIZZERIA DES CORDELIERS
30092017

H DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur la DADS 1 ou modèle 2460 de 2015, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

11 526

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

**CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION
MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT)** (voir les explications figurant sur la notice)

Taux de 15 %
(art. 219 I a *teret a quater* du CGI)

MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice

MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice

MVLT réalisée au cours de l'exercice

MVLT restant à reporter

Désignation de l'entreprise		SARL PIZZERIA DES CORDELIERS		26 Place des Cordeliers		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		89000 AUXERRE					
Numéro SIRET *		8 0 3 0 0 6 1 3 9 0 0 0 2 3					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le 30092017		Exercice N-1 clos le 30092016	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010	55 000	012		55 000	55 000
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	19 110	030	6 895	12 216	12 490
	Immobilisations financières* (1)	040	1 185	042		1 185	1 185
	Total I (5)	044	75 296	048	6 895	68 401	68 675
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060	2 280	062		2 280
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068		070		
			072	1 788	074		1 788
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	14 436	086		14 436	12 167
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	18 505	098		18 505	14 689
	Total général (I + II)	110	93 800	112	6 895	86 906	83 364
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000		1 000	
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		100		100	
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants)	131		132			
	Report à nouveau	134		21 440		13 750	
	Résultat de l'exercice	136		6 175		7 690	
	Provisions réglementées	140					
Total I	142		28 715		22 540		
Provisions pour risques et charges	Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		42 786		49 362	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		6 157		6 612	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169		30		9 248	4 849
	Produits constatés d'avance	174					
Total III	176		58 190		60 824		
Total général (I + II + III)				180	86 906	83 364	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	1 185	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	29 126	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	2 583	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SARL PIZZERIA DES CORDELIERS		Exercice N clos le 30092017		Exercice N-1 clos le 30092016		Néant ☐	
A - RESULTAT COMPTABLE				1		2			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210	104 413		91 347		
	Production vendue { biens dont export et livraisons services * intracommunautaires }	215		214					
		217		218					
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222					
	Production immobilisée *			224					
	Subventions d'exploitation reçues			226	552				
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits			230	444		1 374		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	105 409		92 722		
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	32 531		29 771		
	Variation de stock (marchandises) *			236			(1 160)		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240					
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	27 501		25 373		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	606	244	2 724		1 833		
	Rémunérations du personnel *			250	25 097		20 204		
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	5 914		3 879		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Dotations aux amortissements *			254	2 857		2 126		
	Dotations aux provisions			256					
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262	1		2		
		260							
	Total des charges d'exploitation (II)			264	96 626		82 029		
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	8 783		10 693		
	Produits financiers (III)			280	5		29		
	Produits exceptionnels (IV)			290					
	Charges financières (V)			294	1 662		1 670		
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347	348	300					
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	951		1 361		
	2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	6 175		7 690		
B - RESULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	6 175	314			
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318					
	Provisions non déductibles*			322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	1 387				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-ots d'associés	247		330					
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248						
	Fraction des loyers verser dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensés de réintégration)		249	251					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999					
	Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997				
Entreprises nouvelles (44. sexies)		986		987					
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981		989					
Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)		990		991					
Divers* (44 quater decies)		345		344					
Investissements outre-mer			346						
Créance due au report en arrière du déficit				655					
Déduction exceptionnelle (art 39 decies)									
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS				352	6 342	354			
Déficits		Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356				
	Déficits antérieurs reportables : *.....dont imputés sur le résultat :					360			
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS		Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	370	6 342	372			

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : SARL PIZZERIA DES CORDELIERS										Néant ☐	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *											
ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice											
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	55 000	402		404		406	55 000												
	Autres	410		412		414		416													
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430		432		434		436													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	11 786	442	829	444		446	12 615												
	Installations générales, agencements divers	450	4 741	452	1 754	454		456	6 495												
	Matériel de transport	460		462		464		466													
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476													
Immobilisations financières		480	1 185	482		484		486	1 185												
TOTAL		490	72 713	492	2 583	494		496	75 296												
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																					
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506													
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520		522		524		526													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	3 751	532	2 383	534		536	6 133												
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	287	542	475	544		546	761												
	Matériel de transport	550		552		554		556													
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566													
TOTAL		570	4 037	572	2 857	574		576	6 895												
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																			
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10										
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme															
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧													
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
Plus-values taxables à 19 % (1)				579	Régularisations	590	583	594	595												
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).							591														
TOTAL					596	585	597	599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES - DEFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SARL PIZZERIA DES CORDELIERS**Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DEFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DEFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES A L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art.L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800	☐

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	1 163
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380	4 631
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	9 634
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	7 216
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE
VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS

Désignation de l'entreprise : SARL PIZZERIA DES CORDELIERS		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01102016		et clos le : 30092017	
		Durée en nombre de mois 12	
I - Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises	108	104 413	
Production vendue - Biens	109		
Production vendue - Services	141		
Production stockée	111		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113	552	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	1	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	443	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 1	144	105 409	
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers			
Achats de marchandises (droits de douane compris)	121	32 531	
Variation de stocks (marchandises)	122		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123		
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145		
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125	16 357	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	1	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150		
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	133		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
TOTAL 2	152	48 889	
III - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	137	56 520
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur la 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur le 1329-DEF-SD)		117	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), alors compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE		022	
Période de référence	024	160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		186	
V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs			
Effectifs moyens du personnel *	376	1	
dont apprentis	657	0	
dont handicapés	651	0	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	0	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

☒ 1 ⁽¹⁾ ☐ 0 Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 9 2 0 1 7

N° SIRET 8 0 3 0 0 6 1 3 9 0 0 0 2 3

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL PIZZERIA DES CORDELIERS

ADRESSE (voie) 26 Place des Cordeliers

CODE POSTAL 89000

VILLE AUXERRE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) ☒ M Nom patronymique MUGUET Prénom(s) GAETAN
Nom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 1
Naissance : Date N° département 89 Commune AUXERRE Pays FRANCE
Adresse : N° Voie 5B RUE BERCIER
Code postal 89000 Commune AUXERRE Pays

Titre (2) ☐ Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.